

MODULE 17

Les fondements d'une gestion efficace des affaires judiciaires

De nombreuses ONG de lutte contre la torture ont un grand nombre d'affaires et doivent donc utiliser un système de gestion des affaires pour organiser leurs documents et suivre les délais et les prochaines étapes du litige. Certaines ONG utilisent des dossiers sur papier, qui comportent des risques particuliers de détérioration ou de saisie. Une mauvaise gestion des dossiers crée des risques réels pour les ONG engagées dans la lutte contre la torture et peut mettre en péril la sécurité des survivants, des témoins et des autres personnes impliquées dans les litiges. Les systèmes informels facilitent la saisie ou l'ingérence dans les documents, que ce soit physiquement ou numériquement.

Des systèmes de gestion des dossiers robustes et sécurisés doivent être mis en place pour permettre aux organisations - en particulier celles qui ont une charge de travail importante - d'organiser et de suivre les dossiers, tout en veillant à ce que les besoins des survivants soient pris en compte et que les objectifs stratégiques du dossier soient gérés et atteints. L'utilisation de listes de contrôle et le développement de processus rationalisés pour la gestion d'un litige stratégique peuvent avoir un impact positif direct sur l'issue d'une affaire et contribuer à garantir que les affaires sont traitées de manière équitable et efficace.

1. Représentation compétente et éthique

Les avocats et les représentants doivent offrir une représentation compétente et éthique tout au long du cycle de vie d'une affaire ; des non-juristes sont souvent impliqués dans la représentation des survivants et, dans ces cas, il n'existe souvent aucun cadre réglementaire externe spécifique régissant leurs actions.

- **La confidentialité** : Les avocats qui représentent des survivants doivent préserver la confidentialité des informations les concernant. La possibilité de divulguer des informations est souvent limitée aux situations dans lesquelles le survivant consent à ce que les informations soient partagées, ou lorsque la divulgation est requise par la loi ou implicitement autorisée pour mener à bien la représentation. Le devoir de confidentialité s'applique à toutes les personnes travaillant sur une affaire, qu'il s'agisse du personnel juridique ou non juridique. Les communications entre un avocat et un survivant sont juridiquement privilégiées, ce qui protège les communications (écrites ou orales) de toute production à un tiers ou à un tribunal. Une violation potentielle de la confidentialité doit être traitée immédiatement et il est prudent de mettre en place une procédure standard à suivre en cas de violation.
- **Consentement** : Le consentement doit être obtenu pour la représentation juridique et les campagnes médiatiques ou de plaidoyer associées à un litige stratégique. Par exemple, un survivant doit consentir à ce que son identité soit rendue publique, à ce que les informations sur son affaire soient partagées avec les médias à des fins de

promotion et à ce que les informations soient divulguées aux bailleurs de fonds. Un problème courant dans les cas de litiges stratégiques est qu'ils prennent de nombreuses années pour aboutir. Cela exige un consentement actif et continu des survivants tout au long du processus de litige, et peut impliquer de renouveler et d'obtenir un nouveau consentement à intervalles réguliers.

- **Ne pas nuire** : les avocats et les représentants doivent veiller à ce que les survivants ne soient pas blessés ou retraumatisés pendant la procédure judiciaire ou la recherche de la justice. Si la survivante décide de ne pas poursuivre l'affaire, ou exprime le désir de la retirer, ses souhaits doivent être respectés.
- **Approche holistique du litige stratégique** : Les besoins de soutien du survivant doivent être au cœur de la demande légale et de la stratégie de plaider. Leurs besoins de soutien doivent être évalués de manière répétée, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir accès à un soutien continu pour couvrir leurs besoins psychologiques, médicaux ou sociaux. Si nécessaire, il convient de les orienter vers des organisations spécialisées.

2. Nouvelles requêtes

Le traitement des nouvelles requêtes est une étape cruciale dans le processus de litige stratégique, et cruciale pour les survivants, car c'est peut-être la première fois qu'ils demandent de l'aide. Le développement d'un processus standard par lequel les nouvelles affaires potentielles peuvent être examinées et évaluées peut aider à garantir que les organisations mènent ce processus avec sensibilité. Cela peut également aider les organisations à déterminer si l'affaire correspond à leur mandat et à leur expertise, à leurs capacités en termes de ressources et, surtout, aux objectifs du survivant. La tenue d'un registre central où les détails des demandes de renseignements peuvent être suivis est un moyen utile de rester organisé et de suivre les tendances des types de demandes de renseignements au fil du temps.

3. Un processus d'admission axé sur les survivants

Une fois la décision prise de prendre en charge une affaire, le processus d'intégration d'un survivant commence. Les aspects importants à prendre en compte sont les suivants :

- **Réaliser une évaluation holistique des besoins du survivant** : Une évaluation holistique des besoins du client doit être effectuée dès que vous êtes présenté au survivant. Il convient de prendre en compte les besoins de soutien médical, social et psychologique de la victime et de l'orienter vers un soutien spécialisé si nécessaire.
- **Affecter un seul membre du personnel à une affaire dès le début** : Affecter une personne à une affaire dès le début permet de s'assurer qu'une seule personne est responsable de la supervision de l'affaire et du suivi des délais pertinents.
- **S'assurer que les procédures et obligations légales, ainsi que ce que l'on attend du survivant, sont expliquées** : Ces informations peuvent être fournies dans une lettre

de prise en charge du client. Cette lettre doit également fournir des informations détaillées sur les services que vous proposez, les coûts et les assurances liées au traitement des dossiers, à la confidentialité et à la protection des données.

- **Obtenir le consentement pertinent pour la représentation et le plaidoyer associé :** Lorsqu'un représentant des victimes travaille sur une affaire, il est important d'obtenir le consentement du survivant pour agir en son nom. Les survivants doivent signer un "formulaire d'autorisation d'agir" pour autoriser les avocats, ou d'autres représentants au sein de l'organisation, à agir en leur nom, en décrivant la portée de la représentation légale. Ce formulaire peut également permettre de partager des informations sur l'affaire avec les bailleurs de fonds et autres, mais le travail entrepris au-delà du litige peut également nécessiter des formulaires de consentement distincts, par exemple pour les campagnes médiatiques. Comme les litiges stratégiques s'étendent sur plusieurs juridictions, les organisations peuvent s'appuyer sur un avocat national pour épuiser les recours nationaux dans leur juridiction. Dans ce cas, il est conseillé que l'organisation et l'avocat local représentant le client dans la juridiction nationale signent un "accord de partenariat", précisant les responsabilités et l'étendue de la représentation de la tierce partie, ainsi que toute question relative aux honoraires et frais juridiques, aux résultats attendus et à d'autres points relatifs à la représentation.
- **Rassembler et enregistrer tous les documents pertinents :** Tous les documents relatifs à une affaire doivent être soigneusement classés dès le début, en enregistrant un résumé du document, son emplacement et son importance, ce qui permettra d'indiquer où il peut y avoir des lacunes dans les preuves et d'éviter tout doute sur la provenance et la pertinence d'un document à un stade ultérieur.

4. Élaboration d'une stratégie d'affaire

Lors du lancement d'une nouvelle affaire, le membre du personnel en charge doit planifier, discuter et convenir de la stratégie de l'affaire avec le survivant et les organisations co-plaignantes. Une liste de contrôle peut être utilisée pour examiner la stratégie globale de l'affaire, la loi applicable et le forum privilégié pour plaider l'affaire, le plaidoyer nécessaire pour renforcer l'impact du litige, les besoins de financement, les risques et les problèmes de sécurité impliqués, et d'autres considérations. La stratégie doit être discutée et convenue avec le survivant, les éventuels partenaires co-plaignants et/ou les avocats.